



RÉGIE INTERMUNICIPALE DE SÉCURITÉ INCENDIE DE LA VALLÉE-DU-RICHELIEU

AVIS PUBLIC

ADOPTION DU RÈGLEMENT 2020-013-01, « Modifiant le règlement de gestion contractuelle de la régie intermunicipale de sécurité incendie de la vallée-du-richelieu »

AVIS PUBLIC est, par les présentes, donné par la soussignée, que lors d'une assemblée ordinaire tenue le jeudi 10 juin 2021, le conseil d'administration de la Régie intermunicipale de sécurité incendie de la Vallée-du-Richelieu a adopté à l'unanimité le Règlement 2020-013-01.

Le règlement entre en vigueur selon la loi et peut être consulté au siège social de la Régie situé au 990 rue Dupré, Beloeil durant les heures d'ouverture.

Fait et donné à Beloeil le 14 juin 2021.

Sylvie Gosselin, MBA, CRHA, DMA
Secrétaire-trésorière